

Circuit des Girarmes



Randonnée n°3361529

Une randonnée proposée par *coeurdeloire*

Une balade qui vous immerge au cœur des paysages viticoles des AOC Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé. Contemplez cet environnement naturel préservé et magnifié par la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe.

Durée :	3h20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.81km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	92m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	92m		
Point haut :	206m	Commune :	Tracy-sur-Loire (58150)
Point bas :	146m		

Description

(D/A) Départ Place du 8 mai 1945. Dos à la place partir à droite puis encore à droite par la Rue de l'Enclos sur la D553 et suivre le balisage Jaune.

(1) Après le cimetière, prendre le chemin sur la droite et au niveau du virage suivre le chemin en continuant tout droit puis prendre le chemin sur la gauche et continuer le chemin en prenant sur la droite.

(2) À l'intersection avec la Rue des Coteaux, prendre à droite puis tourner dans le chemin de gauche et continuer tout droit.

(3) À la deuxième intersection, prendre à gauche et continuer tout droit jusqu'à l'intersection avec la D553.

(4) Virer à droite puis longer la D553 et prendre le 1^{er} chemin sur la droite et continuer jusqu'à l'intersection du chemin.

(5) Continuer le chemin sur la droite prolongé par la Rue des Pressoirs.

(6) Arriver sur la place du hameau des Loges, prendre la première rue à droite, puis le chemin et longer la voie ferrée et continuer sur la Rue des Petits Cris jusqu'au Girarmes.

(7) Prendre sur la gauche, la Rue des Coteaux, puis prendre le 1^{er} chemin qui descend sur la gauche jusqu'à la D243. Traverser sous la voie ferrée, prendre le chemin sur la droite et longer la Loire jusqu'à la route.

(8) Arriver à la route, prendre à droite et passer sous la voie ferrée, puis continuer tout droit jusqu'au hameau de Boisgibault.

(9) Au rond-point, prendre la 3^e sortie Rue Basse.

(10) À l'intersection deux options :

- tourner à droite Rue du 14 Juillet pour retrouver le départ **(D/A)**.
- virer à gauche Rue de Narlou, longer la voie ferrée jusqu'au château de Tracy-sur-Loire puis revenir sur ses pas jusqu'au point de départ, Place du 8 Mai 1945 **(D/A)**.

Informations pratiques

Suivre le balisage Jaune

Points de passages

- D/A Place du 8 Mai 1945**
N 47.31946° / E 2.90847° - alt. 159m - km 0
- 1 Chemin après le cimetière**
N 47.31649° / E 2.91659° - alt. 164m - km 0.72
- 2 Intersection Rue des Coteaux**
N 47.31249° / E 2.92414° - alt. 188m - km 1.63
- 3 Bifurcation à gauche**
N 47.30851° / E 2.92722° - alt. 194m - km 2.3
- 4 D553**
N 47.31201° / E 2.93432° - alt. 203m - km 2.98
- 5 Les Grands Champs**
N 47.3084° / E 2.93211° - alt. 173m - km 3.65
- 6 Les Loges. Longer la - Loire (fleuve)**
N 47.30368° / E 2.92668° - alt. 152m - km 4.37
- 7 Les Girarmes**
N 47.30807° / E 2.91904° - alt. 172m - km 5.17
- 8 Bifurcation vers Boisgibault**
N 47.31592° / E 2.90401° - alt. 151m - km 6.73
- 9 Rue Basse**
N 47.31839° / E 2.90721° - alt. 153m - km 7.1
- 10 Rue de Narlou - Tracy-sur-Loire**
N 47.31968° / E 2.90661° - alt. 160m - km 7.26
- D/A Place du 8 Mai 1945**
N 47.31945° / E 2.90849° - alt. 159m - km 10.81

A proximité

Château de Tracy-sur-Loire

Le village viticole des Loges

Points de vue sur la Loire et les Vignes

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-girarmes/>



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.